

## CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

1. Respecter les statuts de la FFFSH.
2. Valoriser le patrimoine local dans sa diversité en organisant des fêtes et/ou spectacles à caractère historique, avec de préférence des personnes costumées.
3. Gérer la structure et les projets avec la plus grande rigueur (administrative, sécuritaire ...).
4. Promouvoir la dimension sociale, économique, territoriale et touristique du projet.
5. Être sincère dans la présentation et la promotion de la manifestation et s'interdire le plagiat.
6. Privilégier l'animation culturelle à la dimension commerciale.
7. \*Optimiser l'accueil du public, des bénévoles et des prestataires (conditions de parking, amabilité, propreté, présence de toilettes, sécurité, sûreté\*\*, bonnes pratiques de l'environnement, ...).  
Porter attention aux conditions d'accueil des personnes en situation de handicap chaque fois que cela est possible.
8. \*Accueillir, respecter, protéger les membres et les bénévoles de la structure (fiche d'adhésion, fiche d'inscription, charte du bénévole, assurance, ...).
9. Promouvoir la fédération sur tous les outils de communication (logo, liens vers le site web, ...) et diffuser ses messages (membres, presse, institutions, partenaires, ...)
10. \*Actualiser au moins annuellement les pages de sa structure et de ses manifestations sur le site Web de la FFFSH.
11. Transmettre le « Bilan de saison ».
12. \*Appliquer un tarif préférentiel, s'il existe, aux détenteurs de la carte FFFSH de l'année en cours, dûment complétée.

*\* Pour ces items, un délai de 3 ans initial (première adhésion) pour la mise en conformité est prévu.*

*\*\* la sécurité et la sûreté concernent : contrôle des entrées, prévention /protection incendie, conditions d'évacuation, risques sanitaires alimentaires...*

Texte validé par le CA de la FFFSH, le 07 mars 2024